

## AVENANT N° 1 REGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VITESSE MOTO 25 POWER 2018

### Art. 9 – VERIFICATIONS ET BRIEFING

#### Vérifications Administratives

Les pilotes devront présenter personnellement leur licence en cours de validité obligatoirement accompagnée du :

- **Guidon Argent ou Or pour les jeunes de 7 à 11 ans révolus**
- ou du**
- **CASM à partir de 12 ans.**

Ils recevront leur transpondeur. Le transpondeur est placé sous l'entière responsabilité du concurrent pendant la manifestation et jusqu'à sa restitution. En conséquence, la perte, le vol ou la détérioration est à la charge du concurrent. Il doit être restitué au plus tard une heure après la fin de la course. En cas d'oubli, le pilote doit l'envoyer dans les trois jours à la F.F.M. ou à l'adresse du responsable du chronométrage.

Le support de transpondeur sera vendu 8 € et restera propriété du pilote. Le transpondeur devra être fixé à l'avant de la machine (sur le tube de fourche derrière la plaque numéro) en position verticale, goupille vers le haut.

*Fait à Paris, le 5 avril 2018*

## AVENANT N° 1 REGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURANCE MOTO 25 POWER 2018

### Art. 7 – VERIFICATIONS–BRIEFING

#### Vérifications administratives :

Les pilotes devront présenter :

- Leur confirmation d'engagement,
- Leur licence en cours de validité **obligatoirement accompagnée du Guidon Argent ou Or pour les jeunes de 10 à 11 ans révolus ou du CASM à partir de 12 ans,**
- Une pièce d'identité.

Ils recevront un transpondeur, pour le chronométrage électronique, ainsi que leur passeport technique (à leur première épreuve de l'année) et un bracelet de couleur

*Fait à Paris, le 5 avril 2018*